

STAGE PROFESSIONNEL (SP) ou STAGE 1^{er} EMPLOI

Objectif de la mesure

Les stages professionnels sont destinés à mettre en pratique les connaissances acquises au terme d'une formation qualifiante et d'acquérir une première expérience professionnelle dans ce domaine. Ils permettent également aux candidat-e-s à l'emploi qui ont quitté le marché du travail durant une longue période de se réapproprier leur métier et de se familiariser avec les évolutions technologiques.

Conditions d'octroi

- Le-la candidat-e à l'emploi doit être au bénéfice d'indemnités de chômage (IC) et est ainsi couvert-e contre le risque accident.
- La durée du stage ne peut, en principe, pas excéder 6 mois.
- Durant la mesure, le-la candidat-e à l'emploi continue de percevoir ses indemnités de chômage, mais au minimum CHF 102.- par jour et reste soumis-e à l'ensemble de ses obligations (entretiens d'embauche, recherches d'emploi, etc.).
- Le stage est interrompu sans délai dans le cas d'un engagement auprès d'un employeur.
- L'employeur s'engage à soutenir le-la candidat-e à l'emploi durant toute la durée du stage.
- L'employeur reverse mensuellement le 25% des IC touchées par le-la candidat-e à l'emploi à sa caisse de chômage (mais au minimum CHF 500.- par mois).
- L'employeur transmet une attestation de présence mensuelle à la caisse de chômage et, au terme du stage, il délivre au-la candidat-e et à l'OMAT un certificat de travail.
- La demande doit être déposée au minimum 10 jours avant le début du stage.

La participation à un stage professionnel durant les délais d'attente n'est pas possible. Toutefois, en fonction du taux de chômage national, le SECO peut autoriser un stage professionnel pour les candidat-e-s à l'emploi qui doivent observer un délai d'attente spécial de 120 jours.

Cette liste n'est pas exhaustive. L'ensemble des conditions prévues par la LACI et l'OACI (art. 59ss ; art. 64a al. 1 let. a et al. 3 LACI et 97a et 98 OACI notamment) doivent être réunies.

Contact

Office du marché du travail (OMAT)
Secteur ProEmployeurs
Rue du Parc 119 – 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél : 032 889 88 98 – ProEmployeurs@ne.ch